

# RÉSOLUTION SUR L'ENQUETE DE LA CONFÉRENCE

40<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée

Mardi 23 octobre 2018, à Bruxelles

### **AUTEUR:**

• Commissaire à la protection de la vie privée, Nouvelle-Zélande (au nom du groupe de travail sur les indicateurs de protection des données)

### **CO-SPONSORS**:

- Commissaire à la protection des données personnelles, Albanie
- Commissariat à la protection de la vie privée, Canada
- Organe de régulation des télécommunications/TIC, Côté d'Ivoire
- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), Union européenne
- Autorité hellénique de protection des données, Grèce
- Inspection nationale des données, Lettonie
- Bureau de la protection des données, Maurice
- Commission nationale de la protection de la vie privée, Philippines
- Bureau du commissaire à l'information (ICO), Grande-Bretagne
- Commission fédérale du commerce (FTC), États-Unis d'Amérique

# La 40<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée :

## Observant que:

- a) La 38ème Conférence a adopté la Résolution sur le développement de nouveaux indicateurs de protection des données qui, entre autres choses :
  - ➤ A pris acte de l'intention de la Conférence de contribuer à l'élaboration d'indicateurs comparables au niveau international en matière de protection des données et de la vie privée :
  - ➤ A chargé le Comité exécutif d'identifier les moyens par lesquels la Conférence peut encourager l'élaboration de paramètres d'indicateurs comparables à l'échelle internationale :
  - A autorisé le Comité exécutif à convoquer des groupes de travail pour l'assister dans cette tâche si nécessaire :
- b) Pour donner effet à la résolution, le 6ème Comité exécutif :
  - ➤ A pris des dispositions pour que le Secrétariat du CIPDPPC organise et réalise le premier recensement de l'ICDPPC en 2017 :
  - A établi le groupe de travail de l'ICDPPC sur les indicateurs de protection des données
    :
- c) Lors de la 39<sup>ème</sup> Conférence, le Secrétariat de l'ICDPPC a présenté un rapport sur les résultats de haut niveau du premier recensement de l'ICDPPC :
- d) Suite à un examen du recensement inaugural, le groupe de travail sur les mesures de protection des données de l'ICDPPC a créé un groupe de travail sur les indicateurs de protection des données :
  - ➤ A conclu que le recensement a apporté une contribution substantielle à la réalisation des objectifs de la résolution sur l'élaboration de nouveaux indicateurs de protection des données :
  - A recommandé que la Conférence répète périodiquement le recensement avec le prochain recensement en 2020 :
  - A conclu qu'il serait utile de répéter à l'avenir un grand nombre des questions du recensement utilisées en 2017, mais que certaines des questions identifiées pourraient être omises afin de faciliter l'inclusion de nouvelles questions supplémentaires :

### Décide par conséquent de:

- 1. Rapporter son intention de répéter périodiquement une enquête de l'ICDPPC tous les trois ans.
- 2. Demander au Comité exécutif d'organiser le prochain recensement en 2020 et de centraliser la réception des résultats, de les rendre disponibles et de calculer des points de référence.
- 3. Prolonger le mandat du Groupe de travail du CIPDPPC sur les paramètres de protection des données et encourager le GT à collaborer étroitement avec WPSPDE/WPMADE.